

Le coin de la Hala'ha

En quoi consiste la Mitsva de prêter de l'argent ?

La Torah prescrit de prêter de l'argent sans exiger d'intérêt. Cette Mitsva est encore plus importante que de donner la Tsedaka (charité) car celui qui demande un prêt n'est pas encore réduit à la mendicité.

Il est particulièrement recommandé de prêter de l'argent à celui qui pourra ainsi éviter de s'appauvrir. Prêter à un pauvre est plus méritoire que prêter à un riche.

Il convient d'établir dans chaque ville et dans chaque communauté une caisse de prêt; de même, chaque école et même chaque classe possèdera une caisse de prêt pour permettre aux élèves de s'exercer à emprunter et à rembourser.

Si on ne connaît pas la personne, on peut lui demander un garant avant de lui prêter de l'argent, afin de ne pas courir le risque de ne pas récupérer la somme. Les responsables des caisses de prêt doivent s'entourer de toutes les précautions pour assurer le bon fonctionnement des fonds qui leur sont confiés. S'ils préfèrent refuser d'octroyer le prêt, ils le feront de façon courtoise en évitant, dans la mesure du possible, de mentir (en prétendant par exemple qu'ils n'ont pas d'argent disponible en ce moment).

La personne qui emprunte de l'argent aura à cœur de rembourser aussi rapidement que possible, avant que le prêteur ne soit obligé d'exiger son argent.

F. L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh)

Salons

Haya Kouchka
49/51 rue Petit - 75019 Paris

Location salles jusqu'à 450 pers.
(Vestiaire et parking)

Mariage ♡ *Bar-Mitsva*
(assises & danses séparées par une Me'hitsa)

♪ *Brit-Mila* ♡ *Gala*
Séfer Torah ♪

Renseignements:
06 09 20 50 46

VOTRE BOÎTE
DE TSÉDAKA EST PLEINE!

Merci de la rapporter
au **Beth Loubavitch** :
8, rue Lamartine - 75009 Paris
ou
de nous contacter
par téléphone
au 01 45 26 87 60

NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR
DE VENIR LA CHERCHER

CHABBAT PLEIN

POUR JEUNES GENS de 18 à 25 ans

Chabbat Parchat Vaéra - Mevare'him CHEVAT

28 janvier 2006 - 28 Tévet 5766

A la *Yechiva "OR MENAHEM"* de Montrouge
4, rue René Barthélémy - 92120 Montrouge

Renseignements et réservations:
Mendel NISENBAUM : 06 22 83 55 82
Lévi ASSERAF : 06 98 79 88 66

P.A.F.: 25 €

Programme très intéressant

Ambiance inoubliable

Les 10 campagnes de Mitsvot lancées par le Rabbi de Loubavitch



Tous les enfants juifs doivent recevoir une réelle éducation juive basée sur la Torah.



Il faut étudier la Torah jour et nuit.



Aimer son prochain.



Les garçons de plus de 13 ans et les hommes doivent mettre les Tefillines. (Tous les jours de semaine).



Il faut donner la Tsédaka (Charité) chaque jour de la semaine (sauf Chabbat et fêtes).



Il faut poser une Mezouzah à chaque porte (sauf sanitaire).



Chaque maison doit posséder des livres de base du judaïsme.



Il faut respecter les lois de la pureté familiale.



Les petites filles et les femmes doivent allumer les bougies de Chabbat et des fêtes.



Il faut respecter les lois de la Cacheroute.



Chacun doit posséder une lettre écrite pour lui dans un Sefer Torah.



Chacun doit apprendre chaque jour des lois dans le Michné Torah du Rambam ou dans le Sefer Hamitsvot.

Et également...

Profitez de vos vacances de Février pour vivre l'étude de la Torah au

BETH HAMIDRASH "MENA'HEM"

En plein cœur de Paris

8 rue Lamartine - 75009 Paris (M° Cadet)



PROGRAMME :

8h : Hassidout

8h 45 : Cha'harit

10h - 13h : Etude (Guemara, Choul'han Aroukh)

13h 30 : Min'ha

14h-16h : Révisions

MAZAL PIZZA

sous le contrôle du Rabbat Loubavitch de France

OUVERT 7 J / 7

DE 11H À 15H ET DE 18H À 22H

OUVERT APRÈS CHABBAT JUSQU'À 23H

PIZZAS, GRATINS, PANINIS,
SALADES, PATISSERIES...

01 43 63 59 86

5/15 AV. FAIDHERBE
93310 LE PRÉ S. GERVAIS

(Centre commercial Champion)

Sur réservation



La Table Dressée

Réception des Convivés

Du Lun. au Ven. De 12h à 13h15

Le Mar. Soir De 19h à 20h30

DEMANDEZ LE MENU DE LA SEMAINE AU:

Tél.: 01.41.61.17.82 / Fax.: 01.41.57.07.70

17/23 rue du Clos Bénard

93300 Aubervilliers

Restaurant d'Application du
Lycée Hôtelier Chné-Or

YAAKOV
SHWEKEY

LUNDI 30 JANVIER 2006
A 20H00
Orchestre dirigé par Yochi BRISKMAN

CASINO
DE
PARIS
16, rue de Clichy - 75009 Paris

Locations : 08 926 98 926 ou sur le web www.galpaz.fr - www.casinodeparis.fr

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

La Sidra de la Semaine

ב"ה



17

39^e année

➔ CHABBAT PARCHAT VAERA 28 JANVIER 2006 / 28 TEVET 5766

editorial

A la conquête de la liberté

Notre monde ne laisse guère le temps aux hommes de réfléchir au sens des choses, à ce qu'ils font de leur vie ou, tout simplement, à ce qu'ils sont et à leurs espoirs. Le rythme de la vie semble s'être tant accéléré que rien ne peut plus parvenir à y ménager ces espaces si précieux où l'on s'arrête pour regarder derrière soi et mieux penser le «devant soi». Cette société a fini ainsi par susciter une culture de l'immédiateté qui, si elle est productrice d'une certaine forme d'efficacité, est aussi, bien souvent, source d'ivresse et d'oubli.

Emporté par le courant des jours, l'homme oublie donc. Et son ancrage dans les multiples éléments qui l'ont construit, dans sa propre histoire et sa propre mémoire se fait de plus en plus ténu. Il court le risque de devenir un être indéfini, ne sachant pas d'où il vient ni où il va, se contentant de vivre d'éphémère, sujet des modes plutôt qu'acteur du temps. Pourtant, même alors, quelque chose en lui ne le laisse pas en repos. Une petite voix têtue, insistante persiste à lui dire des mots qui dérangent sa trépidante torpeur. Elle persiste à lui susurrer des paroles d'éternité. Le judaïsme appelle cela son âme, une «partie de D.ieu». Même emprisonnée dans la gangue du quotidien, elle ne désespère pas. Par nature hors de toute atteinte, elle continue de briller dans le cœur de chacun et d'éveiller ainsi ce qui n'aurait jamais dû s'endormir : la conscience.

Pour celui qui sait entendre cet appel, tout prend alors un nouveau sens. La vie même devient le lieu d'une intense recherche. De cette façon, ses couleurs apparaissent, une fois de plus neuves et brillantes. L'homme ne le sait souvent pas encore mais il a profondément changé et son monde ne sera plus jamais le même. Le défilement des jours continuera mais il en connaîtra le sens et la nécessité. L'avenir – le sien et celui de ses proches – lui appartient. Il vient d'acquérir le plus précieux des biens : la liberté. Il peut maintenant choisir son chemin, plus rien ne l'entrave. Il a entendu l'appel de son âme, il a brisé ses chaînes.

Il n'est décidément rien de plus grand ni de plus beau que la liberté des hommes. Enracinée dans l'âme, elle conduit au plus haut, jusqu'au sommet de l'histoire du monde, la venue de Machia'h.

➔ H. Nisenbaum

Vivre avec la Paracha

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Vaéra : la liberté en cinq dimensions

Nos Sages parlent de la relation très proche qui unit l'individu et l'histoire du Peuple Juif comme elle est décrite dans la Torah. Les événements importants de l'esclavage d'Égypte et de l'Exode relatés dans notre Paracha peuvent prendre place dans le monde personnel de chacun. Un exemple nous en est donné par les plaies.

La Haggada de Pessa'h rappelle une discussion à leur propos qui se tint entre deux Sages anciens, Rabbi Eliézer et Rabbi Akiva. Rabbi Eliézer dit que chaque plaie consistait en fait en quatre plaies. Rabbi Akiva dit, quant à lui, non quatre plaies mais cinq. Quel est le sens de ce débat ? Et quel enseignement contient-il pour chacun ?

Dans l'histoire, la fonction des plaies fut de briser la force

négative de l'Égypte et du Pharaon, qui avaient asservi les Juifs. En nous-mêmes, cela correspond à notre tentative de briser notre situation d'asservissement présente. A qui ou à quoi sommes-nous asservis ? A nos propres tendances négatives. Selon Rabbi Eliézer, cet esclavage intérieur consiste en quatre niveaux et en cinq niveaux selon Rabbi Akiva.

Le premier niveau s'exprime quand le négatif en nous a tant de force qu'il peut nous contraindre à faire quelque chose de mal. Cela se situe au simple niveau de la vie quotidienne où la personne se bat pour garder le contrôle de son comportement.

Le second niveau, plus subtil, est celui où la personne se comporte bien mais est sans cesse inquiète de ce que les

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat VAERA

PROVINCE				PARIS & RÉGION PARISIENNE	
Strasbourg	17.00	Nice	17.17	Entrée : 17h 20	Sortie : 18h 32
Lyon	17.19	Nancy/Metz	17.05	à partir du dimanche 22 janvier 2006	
Marseille	17.25	Grenoble	17.19	Heure limite du Chema : 10h 45	
Bordeaux	17.44	Montpellier	17.27	Pose des Tefilines : 7h 23	
Toulouse	17.40	Lille	17.13		

autres pensent d'elle. Elle est prise au piège de sa propre conscience de la société.

Le troisième niveau est encore plus subtil. L'homme ressent le sens de sa liberté et ne soucie aucunement de l'opinion publique mais il reste limité par ses propres facultés intellectuelles et sa raison, froid et sans passion. Pourtant le Judaïsme enseigne : «Tu aimeras ton D.ieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force», demandant plus que le froid raisonnement.

Le quatrième niveau appartient à celui qui va au-delà de la compréhension. Il agit dans un esprit de sacrifice de soi. Pour Rabbi Eliézer, c'est là le plus haut qu'un être humain puisse atteindre.

Mais Rabbi Akiva voit encore un problème possible. La personne peut continuer à être prisonnière de son propre sens de la justice: «Je me sacrifie ! Ne suis-je pas extraordinaire !» Car, pour Rabbi Akiva, le cinquième niveau de liberté est celui où l'homme s'est totalement dégagé de la conscience de son moi. Alors il peut réellement se dévouer au service de D.ieu, apportant finalement la Rédemption, non seulement à lui-même mais au monde entier.

La pluie, une rivière, le feu et la glace

La veille de leur entrée en Terre Sainte, Moché décrivit aux Enfants d'Israël la nature de leur nouvelle patrie de la manière suivante :

Car la terre où vous allez entrer pour en hériter n'est pas comme la terre d'Egypte d'où vous venez... C'est une terre de collines et de vallées qui boit l'eau des cieus (Bamidbar 11 :10).

Nos sages expliquent que c'est cela qui distingue la terre d'Israël de «la terre dont vous venez» puisque «la terre d'Egypte n'absorbe pas d'eau de pluie ; mais c'est le Nil qui se lève et l'irrigue» (*Rachi, Beréchit, 47 : 10*).

La pluie représente la relation réciproque entre le ciel et la terre. La 'Hassidout cite la description que fait la Torah (Beréchit 2 : 6) de la première chute de pluie : «une vapeur se soulève de la terre» vers les cieus, et les cieus la renvoie comme une pluie qui «désaltère la surface de la terre». Cela, expliquent les Maîtres de la 'Hassidout, représente la vérité spirituelle selon laquelle «un réveil d'en bas suscite un réveil d'en Haut», D.ieu répond aux efforts de l'homme, répondant à nos prières, nos aspirations et nos actions par une nourriture d'en Haut. Mais la pluie seule ne suffit pas à faire fleu-

rir la terre et lui faire donner des fruits. Le sol doit être labouré avant de pouvoir recevoir la graine et absorber la pluie. Spirituellement cela signifie qu'il ne suffit pas d'envoyer des «vapeurs» de sentiments élevés ; il faut d'abord «labourer» notre ego, écraser les mottes de grossièreté dans notre personnalité pour que notre vie puisse être apte à recevoir le flot de nourriture d'En Haut.

En «Terre d'Israël», on laboure et on est nourri par la pluie. Mais en «Egypte», les choses étaient différentes. L'Egypte était nourrie, non par une pluie qui tombait mais par les débordements du Nil qui inondaient périodiquement la terre. Il n'était pas non plus nécessaire de labourer le sol : les flux du Nil laissaient derrière eux des étendues extrêmement fertiles qui ne demandaient aucun travail avant d'être semées.

L'Egyptien spirituel est celui qui ne reconnaît pas la source divine des bénédictions de la vie. Il pense que tout vient d'en bas, que tout ce qu'il possède ou accomplit, il le doit à ses propres efforts. Il ne voit pas non plus le besoin de «labourer» sa personnalité, il est bien comme il est.

Une pluie perverse

Quand la pluie tomba sur l'Egypte, elle tomba sous forme de grêle. Celle-ci consista en de la glace à l'extérieur et du feu à l'intérieur. C'est pourquoi la Torah décrit la septième des Dix Plaies qui tomba sur les Egyptiens ainsi : «Et D.ieu fit tomber de la grêle sur la terre d'Egypte. Et il y eut de la grêle et du feu brûlant dans la grêle...» (*Chemot 9 :23-24*).

On parle souvent de personnalités «chaudes» et «froides». L'homme chaleureux est toujours prêt à tendre la main et à offrir un sourire à son prochain tandis qu'une personne «froide» est indifférente au sort des autres. Mais l'individu froid est aussi enflammé par l'amour propre, par ses passions égoïstes. En fait, c'est son excès de chaleur intérieure qui est la cause de son extérieur glacial.

Quand la pluie tombe en Egypte, elle tombe comme un feu enveloppé de glace. Dans cette terre qui n'est pas labourée, où la source divine de son eau est invisible et méconnue, la nourriture qui tombe d'en haut est pervertie comme une source accrue d'amour du moi et de plus grande séparation entre l'homme et son prochain.

Dimanche 22 janvier - 22 Tévet

Mitsva positive n° 80: Il s'agit du commandement de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas celui du mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.

Mitsva positive n° 81: Il s'agit du commandement qui nous incombe de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau - s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant - et de donner l'agneau au prêtre.

Lundi 23 janvier - 23 Tévet

Mitsva positive n° 82: Il s'agit du commandement de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.

Mitsva positive n° 135: Il s'agit du commandement nous incombant de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Mitsva négative n° 220: C'est l'interdiction de faire tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221 : Tout travail nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222 : Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

Mardi 24 janvier - 24 Tévet

Mitsva négative n° 223: Il nous est interdit également de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années. Nous devons le faire avec quelques modifications de façon à montrer que ces fruits sont des choses sans maître (à la disposition du public).

Mitsva positive n° 134: Il s'agit du commandement d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année d'abandon (Chemitah) et de permettre à quiconque de prendre tous les produits de nos champs.

Mitsva positive n° 141: Il s'agit du commandement d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230: Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique. Au contraire, il faut procéder à sa rémission totale.

Mitsva négative n° 231: C'est l'interdiction qui a été faite de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

Mercredi 25 janvier - 25 Tévet

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement de compter les années depuis la période où nous avons conquis le pays d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (cinquantième année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement de sonner du Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 224 : Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction qui

La bénédiction d'un soldat

Il y a dix ans, par une chaude journée de printemps, je rendais visite à mon père en Israël. Il avait quatre-vingt-dix ans et était sérieusement malade.

Il avait vécu à Kfar 'Habad ces dernières années et devait maintenant subir une opération qu'il appréhendait. Mais comme c'était sa dernière chance, je l'avais encouragé et accompagné à l'hôpital.

Assis à ses côtés dans la salle précédant le bloc opératoire, je récitai avec lui des Tehilim (Psaumes) et le Vidouï (confession finale). La pièce était silencieuse, nous étions seuls tous les deux à échanger souvenirs et recommandations.

Soudain – et ceci ne peut arriver qu'en Israël – quelqu'un ouvrit la porte avec fracas et jeta un coup d'œil dans la pièce. C'était un officier de haut rang – un colonel ou même un général – de l'Armée de l'air israélienne. Je lui demandai ce qu'il cherchait.

«Un de mes amis», répondit-il.

«Pourriez-vous donner à mon père une Bra'ha, une bénédiction ?» lui demandai-je.

Il trouva que la plaisanterie était très drôle et il éclata de rire.

«Ce n'est pas une plaisanterie ! Je voudrais vraiment que vous bénissiez mon père!»

Il redevint sérieux et semblait surpris.

«Vous servez dans l'Armée de l'air, n'est-ce pas ? Vous êtes prêt, vingt-quatre heures par jour, à donner votre vie pour défendre les Juifs de ce pays...»

«C'est exact» reconnut-il sèchement.

«Alors, je vous en prie, donnez une bénédiction à mon père ! Vous avez un pouvoir spécial. Le Rabbi avait beaucoup de considération pour les soldats de Tsahal. Il a dit que vous avez une capacité spéciale à bénir les autres Juifs car vous êtes prêt à vous sacrifier pour défendre le peuple d'Israël».

Surpris, il tira le béret qui était posé sur son épaulette et le posa sur sa tête. Je lui fis répéter, mot à mot, la bénédiction que prononcent les Cohanim :

«*Que D.ieu te bénisse et te protège! Que D.ieu fasse briller Sa face vers toi et t'accorde Sa grâce ! Que D.ieu élève Sa face vers toi et t'accorde la paix !* »

Il pleurait.

Je lui demandai : «Avez-vous eu l'occasion de mettre les Téfilines aujourd'hui ?»

«Non».

Alors je lui mis les Téfilines.

J'emporte toujours mes Téfilines avec moi, où que j'aille. J'ai adopté le slogan de la carte American Express : «Ne partez pas sans elle!» On ne sait jamais qui on va rencontrer – et on ne peut imaginer le pouvoir d'une Mitsva accomplie par un Juif : qui aurait pu s'imaginer mettre les Téfilines à un autre Juif dans une pièce préposée aux anesthésies ?

Couronné de ses Téfilines, l'homme répéta docilement les bénédictions et le Chema, tout en s'essuyant discrètement les yeux pour réprimer l'émotion qui le gagnait. Mon père le regardait gentiment, pensivement, fier de son fils, fier de ce soldat qui prenait le temps de le bénir et d'accomplir une Mitsva en son mérite.

Mon père fut amené sur la table d'opération avec un cœur soulagé.

Mais le dernier spectacle que mon père put contempler avant l'opération fut son fils qui mettait les Téfilines à un officier de Tsahal, le symbole de la force physique d'Israël allié à la force spirituelle, mais surtout à un frère juif. Imaginez la satisfaction d'un père !

Rav Moshe Feller,
Minnesota (Etats-Unis)
Traduit par Feiga Lubecki

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

nous est faite de récolter les "produits spontanés" durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : C'est l'interdiction de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire

Jeudi 26 janvier - 26 Tévet

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer à leurs anciens propriétaires, cette année, toutes les terres vendues que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année (après sa vente) et, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

Vendredi 27 janvier - 27 Tévet

Mitsva négative n° 169 : C'est l'interdiction faite à toute la tribu de Lévi d'acquérir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 170 : Il est interdit à toute la tribu de Lévi de recevoir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva positive n° 183 : Il s'agit du commandement nous incitant de donner aux Lévites des villes afin qu'ils y habitent, car ils ne possèdent pas de territoire dans le pays d'Israël.

Mitsva négative n° 228 : Il nous est interdit de vendre les terrains des Lévites.

Mitsva positive n° 20 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de construire un Temple pour le service sacré.

Samedi 28 janvier - 28 Tévet

Mitsva négative n° 79 : Il nous est interdit de construire un autel avec des pierres ayant été touchées par du fer.

Mitsva négative n° 80 : Il nous est interdit de monter sur l'autel à l'aide de degrés, de sorte que l'on ne marche pas à larges enjambées lorsqu'on y accède; au contraire, on y montera à petits pas.

Etincelles de Machia'h

Le profond du rire

Faisant référence au temps de Machia'h, les Psaumes (126:2) annoncent : «Alors, notre bouche s'emplira de rire». Outre la joie impliquée par l'avènement de cette nouvelle ère, il faut comprendre plus profondément le sens de ce «rire».

En hébreu, la valeur numérique du mot «rire» est de 414. C'est également celle du terme *Or Ein Sof* ou «lumière infinie». Cette correspondance indique que la signification profonde de ce «rire» n'est rien d'autre que la révélation du plaisir de D.ieu.

(d'après *Likoutei Torah, Bamidbar, p.19d*) **H.N.**

L'IMMOBILIERE COMMERCIALE

Vous cédez une boutique?
Vous recherchez une boutique?

Contactez moi :

Jean-Pierre Kohn

01 47 47 44 56

FONDS- DROITS AU BAIL- MURS

Evaluation confidentielle sans engagement

L'IMMOBILIERE COMMERCIALE

Que des boutiques... depuis 20 ans

Carte professionnelle Hauts de Seine n°1712

contact@immobiliere-commerciale.com